

## Arboviroses - Hexagone

**Semaine 24-2025. Date de publication : 11 juin 2025**

**ÉDITION NATIONALE**

### **Bilan de la surveillance renforcée de la dengue, du chikungunya et du Zika en France hexagonale du 1<sup>er</sup> mai au 10 juin 2025**

La surveillance de la dengue, du chikungunya et du Zika est basée sur la déclaration obligatoire. Pendant la période d'activité du moustique vecteur *Aedes albopictus* (moustique tigre) dans l'Hexagone, du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre, elle est complétée par un dispositif de surveillance renforcée saisonnière, coordonné par Santé publique France en lien avec les Agences régionales de santé (ARS).

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2025, ont été identifiés par la déclaration obligatoire (chiffres consolidés le 26/05/2025) :

- 1099 cas importés de dengue
- 919 cas importés de chikungunya
- 5 cas importés de Zika

### **Points clés de la semaine 24-2025**

#### **Chikungunya, dengue et Zika**

##### **Cas autochtones**

Aucun cas autochtone n'a été identifié en France hexagonale.

##### **Cas importés**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, début de la surveillance renforcée, jusqu'au 10 juin 2025, ont été identifiés :

- 337 cas importés de **dengue**
- 507 cas importés de **chikungunya**
- 2 cas importés de **Zika**

## Chikungunya, dengue et Zika

### Episodes de transmission autochtone

Aucun épisode de transmission autochtone n'a été identifié en France hexagonale.

### Cas importés du 1<sup>er</sup> mai au 10 juin

Dans le cadre de la surveillance renforcée, 337 cas de dengue, 507 cas de chikungunya et 2 cas de Zika importés ont été identifiés entre le 1<sup>er</sup> mai et le 10 juin 2025.

**Tableau 1 – Nombre de cas confirmés ou probables importés de chikungunya, de dengue et de Zika, par région, France hexagonale (du 01/05/2025 au 10/06/2025)**

Région	Chikungunya	Dengue	Zika
Auvergne-Rhône-Alpes	98	62	0
Bourgogne-Franche-Comté	17	8	0
Bretagne	23	7	0
Centre-Val de Loire	9	5	0
Corse	3	2	0
Grand Est	20	5	0
Hauts-de-France	21	26	0
Ile-de-France	74	65	1
Normandie	16	24	0
Nouvelle-Aquitaine	83	51	0
Occitanie	59	40	0
Pays de la Loire	42	12	0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	42	30	1
Total	507	337	2

**Tableau 2 – Répartition des cas importés de dengue par pays ou zone de séjour (données du 01/05/2025 au 10/06/2025)**

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
GUADELOUPE	118
MARTINIQUE	86
POLYNESIE FRANÇAISE	62
INDONESIE	14
THAILANDE	13
CÔTE D'IVOIRE	12
GUYANE FRANÇAISE	6
LA REUNION	3
BRESIL	2
CAMBODGE	2
CAMEROUN	2
PHILIPPINES	2
BONAIRE, SAINT-EUSTACHE ET SABA	1
CAP-VERT	1
COMORES	1
CUBA	1
DJIBOUTI	1
EMIRATS ARABES UNIS	1
INDE	1
MALDIVES	1
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO	1
SAINT-MARTIN (PARTIE FRANÇAISE)	1
SENEGAL	1
SRI LANKA	1
TANZANIE, REPUBLIQUE-UNIE DE	1

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
TOGO	1
En cours d'investigation	1
Total	337

**Tableau 3 – Répartition des cas importés de chikungunya par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 10/06/2025)**

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
LA REUNION	444
MAURICE	33
MAYOTTE	15
MADAGASCAR	11
SRI LANKA	2
INDONESIE	1
En cours d'investigation	1
Total	507

**Tableau 4 – Répartition des cas importés de Zika par pays ou zone de séjour, données du 01/05/2025 au 10/06/2025)**

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
THAILANDE	1
En cours d'investigation	1
Total	2

## Dispositif de surveillance

La dengue, le chikungunya et le Zika sont des maladies transmises par les moustiques *Aedes*. Sur le territoire hexagonal, le vecteur est *Aedes albopictus*, ou « moustique tigre » implanté dans 81 départements et actif entre les mois de mai et de novembre.

Ces maladies font l'objet d'une surveillance en France hexagonale qui vise en premier lieu à prévenir et/ou limiter l'installation d'un cycle de transmission de ces arboviroses.

Cette surveillance repose sur la déclaration obligatoire (DO) de tous les cas documentés biologiquement, importés et autochtones. Elle est renforcée, notamment par le transfert automatisé des résultats des laboratoires Eurofins et Cerba et une sensibilisation des professionnels de santé, pendant la période d'activité des moustiques du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre pour faire face au risque de transmission locale. Tous les cas identifiés font l'objet d'une investigation.

Au cours de cette période, des interventions de démoustication adaptées peuvent être réalisées autour des lieux fréquentés par les cas en période virémique pour limiter le risque de transmission.

## Situation en Europe

Dengue : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

Chikungunya : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

## Partenaires

Santé publique France remercie tous les partenaires pour leur collaboration et le temps consacré à ces surveillances : les professionnels de santé hospitaliers ou libéraux (médecins et biologistes), les laboratoires Eurofins et Cerba, les opérateurs de démoustication, le CNR des arbovirus et les ARS.

## Pour en savoir plus

Site du [CNR des arbovirus](#)

Site de Santé publique France : [chikungunya](#), [dengue](#), [Zika](#)

## Équipe de rédaction

Direction des maladies infectieuses et Direction des régions, Santé publique France

**Pour nous citer :** Santé publique France. Surveillance sanitaire. Bulletin arboviroses. Édition nationale. 11/06/2025. Saint-Maurice : Santé publique France, 2025.

**Directrice de publication :** Caroline SEMAILLE

**Dépôt légal :** 11 juin 2025

**Contact :** [presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)